

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

**EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 932)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 29**

présenté par
Mme Buffet et M. Pierre Cazeneuve

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Elles contribuent également à alimenter les travaux de recherche relatifs aux modes de financement et aux impacts sur les finances publiques de la sécurité sociale de l'alimentation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le collectif national pour une Sécurité sociale de l'alimentation propose une allocation de 150 euros par personnes et par mois, avant le covid et la guerre en Ukraine, indexée sur les prix de la consommation alimentaire. Cela représente, en appliquant l'inflation, un coût de plus de 150 milliards d'euros par an sans tenir compte des frais de fonctionnement.

Alors que les prélèvements obligatoires atteignaient 43,2 % du PIB en 2023 en France selon l'Insee, un record en Europe, une telle charge supplémentaire conduirait à une hausse de 5 % de ce taux – c'est colossal !

La question du financement de la sécurité sociale de l'alimentation apparaît ainsi comme l'une de ses faiblesses rédhibitoires. Le présent amendement propose d'en faciliter la démonstration en alimentant des travaux de recherche en ce sens.